

Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 059-2020
Type d'intervention : Interpellation
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire : 2020.RRGR.80

Déposée le : 10.03.2020

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Baumann-Berger (Münsingen, UDF) (porte-parole)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : du
Direction : Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement
Classification : -

Les accumulateurs d'énergie sont la pierre angulaire de la transition énergétique

Les grands accumulateurs d'énergie continuent de progresser sur le plan mondial. Utilisés pour fournir plus rapidement des puissances ordinaires plus élevées, ils contribuent à stabiliser la fréquence dans le réseau. Une étude de l'analyste de marché EUPD Research prévoit que la capacité passera de 10 GWh aujourd'hui à 198 GWh en 2030 rien qu'en Allemagne. Selon elle, cette augmentation s'explique par la baisse des prix des batteries au lithium.

Le développement de l'énergie photovoltaïque et éolienne entraînera une nette hausse de la production variable d'énergie. La transformation progressive des capacités de production pose de nouveaux défis au marché de l'électricité et à l'équilibre entre l'offre et la demande. Par conséquent, le recours à des accumulateurs d'énergie et à des technologies de stockage représentera à l'avenir un élément central et indispensable du tournant énergétique. L'équilibre jour-nuit entre consommation et production d'énergie solaire, en particulier, constitue une difficulté majeure de l'infrastructure des réseaux, laquelle doit être surmontée à l'aide d'accumulateurs utilisables de manière flexible. C'est la raison pour laquelle les accumulateurs, en particulier dans les réseaux de distribution, joueront un rôle capital pour compenser les pics de production ou de consommation à court terme et ainsi garantir la stabilité du réseau et du système. Dans ce contexte, le recours aux technologies de stockage d'énergie pour optimiser les coûts gagne en importance dans les entreprises artisanales et industrielles. En tant qu'option flexible supplémentaire, il contribue en effet à décharger l'infrastructure de réseau. Dans le segment des ménages privés, les accumulateurs d'énergie en relation avec une installation photovoltaïque personnelle se multiplieront à l'avenir dans le cadre du modèle de la prosommation¹. A moyen et à long terme, ils contribueront grandement à la production d'électricité décentralisée et la plus proche possible du consommateur. Cette évolution est soutenue depuis des années par la diminution durable des coûts d'investissement et d'exploitation des technologies de stockage disponibles sur le marché, garantissant dès lors le fonctionnement économique des accumulateurs pour les entreprises et les ménages privés.

¹ Modèle de la prosommation : consommation et production simultanées.

Compte tenu du stockage saisonnier de l'énergie solaire et éolienne, les solutions de conversion d'électricité en gaz joueront à l'avenir un rôle important. D'une part, elles permettent d'utiliser l'énergie excédentaire pour l'électrolyse de l'hydrogène et ainsi de la stocker à long terme. D'autre part, il en découle la possibilité d'employer ultérieurement le « gaz vert » ainsi fabriqué en le reconvertissant en électricité ou pour recharger les véhicules à hydrogène.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Le Conseil-exécutif voit-il un potentiel pour le canton de Berne dans le domaine de l'utilisation d'accumulateurs d'énergie ?
2. Quelles possibilités le Conseil-exécutif voit-il pour promouvoir les solutions de stockage dans les segments des ménages privés et de l'exploitation artisanale ?
3. Le groupe BKW (dont le canton de Berne est actionnaire majoritaire) peut-il contribuer à ce que les PME investissent également dans les accumulateurs artisanaux ? (Thème optimisation du tarif de réseau, sensibilisation des clients, nivellement des pics de consommation, soutien dans les études de rentabilité, modèle de la prosommation)

Destinataires

– Grand Conseil